

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Commune - COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL (1)**  
**AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 21240580700018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE TERRASSON

**M. 14**

**Budget primitif**  
 **voté par nature**

**BUDGET : COMMUNE DE VILLAC Budget princpal (3)**

**ANNEE 2018**

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

## Sommaire

### I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

### II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

### III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	19
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	21
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	22

### IV - Annexes (7)

#### A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	32
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	36
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	41
A4 - Etat des provisions	Sans Objet
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	42
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	43
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

#### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	44
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	45
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	46
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	47
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	48
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

#### C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	49
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

#### D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	51
D2 - Arrêté et signatures	52

## COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget principal - BP - 2018

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>Code INSEE</b>	<b>COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE VILLAC Budget principal</b>	<b>BP 2018</b>
-------------------	--	--------------------

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	261
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	93
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
CCTHPN	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
155 387.00	251 501.00	710.45	122.03

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3) <a href="http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/moy_BPS.asp">http://alize2.finances.gouv.fr/communes/eneuro/moy_BPS.asp</a>
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	660.00	
2	Produit des impositions directes/population	585.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 084.00	
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population	486.00	
6	DGF/population	268.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	252.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

<p>I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,</li> <li>- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.             <ul style="list-style-type: none"> <li>- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.</li> <li>- avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.</li> </ul> </li> </ul> <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».</p> <p>III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .</p> <p>IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.</p> <p>V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>486 975,03</b>	<b>272 617,00</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si déficit)</b>	<b>(si excédent)</b>
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 358,03</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>486 975,03</b>	<b>486 975,03</b>

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	<b>286 719,00</b>	<b>296 785,91</b>
	+	+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	<b>(si solde négatif)</b>	<b>(si solde positif)</b>
	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 933,09</b>
	=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>336 719,00</b>	<b>336 719,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>823 694,03</b>	<b>823 694,03</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	118 067,42	0,00	83 470,03	83 470,03	83 470,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	85 013,00	0,00	84 400,00	84 400,00	84 400,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	5 200,00	5 200,00	5 200,00
65	Autres charges de gestion courante	25 865,07	0,00	26 407,00	26 407,00	26 407,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>233 945,49</b>	<b>0,00</b>	<b>199 477,03</b>	<b>199 477,03</b>	<b>199 477,03</b>
66	Charges financières	5 500,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>239 445,49</b>	<b>0,00</b>	<b>204 477,03</b>	<b>204 477,03</b>	<b>204 477,03</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	163 836,00	0,00	282 310,00	282 310,00	282 310,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	188,00	0,00	188,00	188,00	188,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>164 024,00</b>	<b>0,00</b>	<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>403 469,49</b>	<b>0,00</b>	<b>486 975,03</b>	<b>486 975,03</b>	<b>486 975,03</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>486 975,03</b>
--	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	187,40	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 844,00	0,00	2 044,00	2 044,00	2 044,00
73	Impôts et taxes	183 452,63	0,00	186 058,00	186 058,00	186 058,00
74	Dotations et participations	93 857,22	0,00	80 723,00	80 723,00	80 723,00
75	Autres produits de gestion courante	3 792,00	0,00	3 792,00	3 792,00	3 792,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>283 133,25</b>	<b>0,00</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>285 133,25</b>	<b>0,00</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>285 133,25</b>	<b>0,00</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>214 358,03</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>486 975,03</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>282 498,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget principal - BP - 2018**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DF\ 043 = RF\ 043$ .

(6) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .



<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>83 238,20</b>	<b>50 000,00</b>	<b>274 719,00</b>	<b>274 719,00</b>	<b>324 719,00</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>83 238,20</b>	<b>50 000,00</b>	<b>274 719,00</b>	<b>274 719,00</b>	<b>324 719,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 500,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>11 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>94 738,20</b>	<b>50 000,00</b>	<b>286 719,00</b>	<b>286 719,00</b>	<b>336 719,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>94 738,20</b>	<b>50 000,00</b>	<b>286 719,00</b>	<b>286 719,00</b>	<b>336 719,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>336 719,00</b>
---	-------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	95 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	29 790,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>125 420,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	16 199,00	0,00	4 221,00	4 221,00	4 221,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	197 974,68	0,00	10 066,91	10 066,91	10 066,91
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>214 673,68</b>	<b>0,00</b>	<b>14 287,91</b>	<b>14 287,91</b>	<b>14 287,91</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>340 093,68</b>	<b>0,00</b>	<b>14 287,91</b>	<b>14 287,91</b>	<b>14 287,91</b>

**COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget principal - BP - 2018**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	163 836,00		282 310,00	282 310,00	282 310,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	188,00		188,00	188,00	188,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>164 024,00</b>		<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>504 117,68</b>	<b>0,00</b>	<b>296 785,91</b>	<b>296 785,91</b>	<b>296 785,91</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>39 933,09</b>
--	--	--	--	--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>336 719,00</b>
---	--	--	--	--	-------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>282 498,00</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	83 470,03		83 470,03
012	Charges de personnel, frais assimilés	84 400,00		84 400,00
014	Atténuations de produits	5 200,00		5 200,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	26 407,00		26 407,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	5 000,00	0,00	5 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	188,00	188,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		282 310,00	282 310,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>204 477,03</b>	<b>282 498,00</b>	<b>486 975,03</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>486 975,03</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	12 000,00	0,00	12 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	324 719,00		324 719,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>336 719,00</b>	<b>0,00</b>	<b>336 719,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>336 719,00</b>
---	-------------------

**COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget principal - BP - 2018**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	2 044,00		2 044,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	186 058,00		186 058,00
74	Dotations et participations	80 723,00		80 723,00
75	Autres produits de gestion courante	3 792,00	0,00	3 792,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>272 617,00</b>	<b>0,00</b>	<b>272 617,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>214 358,03</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>486 975,03</b>
--	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	4 221,00	0,00	4 221,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		188,00	188,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		282 310,00	282 310,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>4 221,00</b>	<b>282 498,00</b>	<b>286 719,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>39 933,09</b>
--	------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>10 066,91</b>
-----------------------------------	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>336 719,00</b>
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>118 067,42</b>	<b>83 470,03</b>	<b>83 470,03</b>
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	2 300,00	2 300,00
60612	Energie - Electricité	8 000,00	8 500,00	8 500,00
60621	Combustibles	1 300,00	1 300,00	1 300,00
60622	Carburants	1 000,00	1 500,00	1 500,00
60623	Alimentation	500,00	1 500,00	1 500,00
60631	Fournitures d'entretien	4 000,00	4 000,00	4 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	5 600,00	6 000,00	6 000,00
60633	Fournitures de voirie	2 000,00	2 500,00	2 500,00
60636	Vêtements de travail	400,00	100,00	100,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6067	Fournitures scolaires	100,00	100,00	100,00
611	Contrats de prestations de services	2 000,00	1 500,00	1 500,00
6135	Locations mobilières	1 800,00	1 000,00	1 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	21 594,63	5 000,00	5 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	21 272,79	4 292,00	4 292,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	2 000,00	2 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	2 000,00	100,00	100,00
6156	Maintenance	5 500,00	5 000,00	5 000,00
6161	Multirisques	4 900,00	5 000,00	5 000,00
6182	Documentation générale et technique	1 200,00	1 000,00	1 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	100,00	100,00	100,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	400,00	400,00	400,00
6226	Honoraires	2 500,00	3 478,03	3 478,03
6227	Frais d'actes et de contentieux	500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	9 000,00	9 200,00	9 200,00
6236	Catalogues et imprimés	600,00	100,00	100,00
6247	Transports collectifs	1 200,00	1 300,00	1 300,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	0,00	0,00
6256	Missions	200,00	300,00	300,00
6257	Réceptions	5 000,00	4 000,00	4 000,00
6261	Frais d'affranchissement	1 250,00	1 500,00	1 500,00
6262	Frais de télécommunications	2 100,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	550,00	600,00	600,00
63512	Taxes foncières	2 500,00	2 800,00	2 800,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>85 013,00</b>	<b>84 400,00</b>	<b>84 400,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	22 300,00	40 500,00	40 500,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	500,00	500,00	500,00
6411	Personnel titulaire	21 000,00	21 000,00	21 000,00
6413	Personnel non titulaire	1 100,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	22 700,00	5 800,00	5 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	5 000,00	4 500,00	4 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	7 500,00	7 500,00	7 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	600,00	500,00	500,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	763,00	500,00	500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	50,00	100,00	100,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 200,00</b>	<b>5 200,00</b>
739118	Autres reversements de fiscalité	5 000,00	0,00	0,00
739221	FNGIR	0,00	3 200,00	3 200,00
739223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	2 000,00	2 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>25 865,07</b>	<b>26 407,00</b>	<b>26 407,00</b>
6531	Indemnités	14 200,00	14 500,00	14 500,00
6533	Cotisations de retraite	1 300,00	1 350,00	1 350,00
6553	Service d'incendie	8 115,07	8 257,00	8 257,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	2 250,00	2 300,00	2 300,00
<b>656</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget principal - BP - 2018**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		233 945,49	199 477,03	199 477,03
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>5 500,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	5 500,00	5 000,00	5 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>68</b>	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b> = a + b + c + d + e		<b>239 445,49</b>	<b>204 477,03</b>	<b>204 477,03</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>163 836,00</b>	<b>282 310,00</b>	<b>282 310,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</b>	<b>188,00</b>	<b>188,00</b>	<b>188,00</b>
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	188,00	188,00	188,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>164 024,00</b>	<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre Intérieur de la section (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>164 024,00</b>	<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		<b>403 469,49</b>	<b>486 975,03</b>	<b>486 975,03</b>

+	
<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>0,00</b>
+	
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>486 975,03</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>187,40</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
6419	Remboursements rémunérations personnel	187,40	0,00	0,00
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div</b>	<b>1 844,00</b>	<b>2 044,00</b>	<b>2 044,00</b>
70311	Concessions cimetières (produit net)	0,00	300,00	300,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	1 600,00	1 500,00	1 500,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	244,00	244,00	244,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>183 452,63</b>	<b>186 058,00</b>	<b>186 058,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	125 009,00	131 058,00	131 058,00
73211	Attribution de compensation	35 117,00	35 000,00	35 000,00
73223	Fonds péréquation ress. com. et intercom	0,00	6 000,00	6 000,00
7328	Autres fiscalités reversées	8 732,00	0,00	0,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	14 594,63	14 000,00	14 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations et participations</b>	<b>93 857,22</b>	<b>80 723,00</b>	<b>80 723,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	55 611,00	53 000,00	53 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	11 148,00	0,00	0,00
74127	Dotation nationale de péréquation	0,00	11 000,00	11 000,00
742	Dot. aux élus locaux	2 962,00	2 962,00	2 962,00
74718	Autres participations Etat	10 500,00	2 300,00	2 300,00
7478	Participat° Autres organismes	1 387,22	0,00	0,00
748314	Dotat° unique compensat° spécif. TP	2,00	0,00	0,00
74832	Attribution du fonds départemental TP	3 500,00	3 500,00	3 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	2 145,00	1 875,00	1 875,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	5 922,00	6 086,00	6 086,00
7484	Dotation de recensement	680,00	0,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>3 792,00</b>	<b>3 792,00</b>	<b>3 792,00</b>
752	Revenus des immeubles	3 792,00	3 792,00	3 792,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013</b>		<b>283 133,25</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	0,00	0,00
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>285 133,25</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>285 133,25</b>	<b>272 617,00</b>	<b>272 617,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>214 358,03</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>486 975,03</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

**COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget principal - BP - 2018**

- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
75	Opération d'équipement n° 75 (5)	0,00	0,00	0,00
80	Opération d'équipement n° 80 (5)	55 411,20	7 000,00	7 000,00
81	Opération d'équipement n° 81 (5)	377,00	300,00	300,00
83	Opération d'équipement n° 83 (5)	25 000,00	0,00	0,00
84	Opération d'équipement n° 84 (5)	2 450,00	0,00	0,00
85	Opération d'équipement n° 85 (5)	0,00	62 000,00	62 000,00
86	Opération d'équipement n° 86 (5)	0,00	17 000,00	17 000,00
87	Opération d'équipement n° 87 (5)	0,00	62 000,00	62 000,00
88	Opération d'équipement n° 88 (5)	0,00	50 000,00	50 000,00
89	Opération d'équipement n° 89 (5)	0,00	76 419,00	76 419,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>83 238,20</b>	<b>274 719,00</b>	<b>274 719,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 500,00	12 000,00	12 000,00
1641	Emprunts en euros	11 500,00	12 000,00	12 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>11 500,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>94 738,20</b>	<b>286 719,00</b>	<b>286 719,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>94 738,20</b>	<b>286 719,00</b>	<b>286 719,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (11)</b>	<b>50 000,00</b>
-----------------------------------	------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>336 719,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

**COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget princpal - BP - 2018**

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	95 630,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	5 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	50 350,00	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	40 280,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	29 790,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	29 790,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>125 420,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	214 173,68	14 287,91	14 287,91
10222	FCTVA	16 199,00	4 221,00	4 221,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	197 974,68	10 066,91	10 066,91
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>214 673,68</b>	<b>14 287,91</b>	<b>14 287,91</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>340 093,68</b>	<b>14 287,91</b>	<b>14 287,91</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	163 836,00	282 310,00	282 310,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	188,00	188,00	188,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	0,00	188,00	188,00
28231	Bâtiments publics (affectation)	188,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>164 024,00</b>	<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>164 024,00</b>	<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>504 117,68</b>	<b>296 785,91</b>	<b>296 785,91</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>39 933,09</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>336 719,00</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 75 (1)**  
**LIBELLE : Maison d'accueil**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		136 115,36	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	132 515,36	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	10 006,56	0,00	0,00	0,00	0,00
2132	Immeubles de rapport	122 508,80	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00
13241	Subv. non transf. Communes du GFP	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 80 (1)**  
**LIBELLE : EP Réseaux télécoms du bourg nord**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 50 000,00	7 000,00	b 7 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	50 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	50 000,00	7 000,00	7 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-57 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 81 (1)**  
**LIBELLE : Restructuration caserne des pompier**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>376,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>300,00</b>	<b>b 300,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	376,00	0,00	300,00	300,00	0,00
204182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	376,00	0,00	300,00	300,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-300,00</b>
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 83 (1)**  
**LIBELLE : Voirie 2017**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>24 314,40</b>	<b>a 0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>b 0,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	24 314,40	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	24 314,40	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 84 (1)**  
**LIBELLE : Chauffage SDF**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		2 443,20	a 0,00	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 443,20	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 443,20	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 85 (1)  
LIBELLE : Voirie 2018**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>a 0,00</b>	<b>62 000,00</b>	<b>b 62 000,00</b>	<b>b 0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c 0,00</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-62 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 86 (1)**  
**LIBELLE : Mur du cimetière**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	17 000,00	b 17 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00
2116	Cimetières	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-17 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 87 (1)**  
**LIBELLE : Aménagement rue Vidalis**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	62 000,00	b 62 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	0,00	62 000,00	62 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-62 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 88 (1)**  
**LIBELLE : Acquisition Immobilière et travaux**

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-50 000,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 89 (1)**  
**LIBELLE : Logement communal**

**Pour vote**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>		0,00	a 0,00	76 419,00	b 76 419,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	76 419,00	76 419,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	76 419,00	76 419,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c + d) – (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	<b>-76 419,00</b>
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								Emprunts et dettes à l'origine du contrat						
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					175 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					175 000,00									
70004601368	Crédit agricole		2010-10-04	15/01/2011	25 000,00	F	Sans	2,800	2,800		T	F	N	A-1
70005818964	Crédit agricole		2012-07-23	15/10/2012	100 000,00	F		4,580	4,580		T	F	N	A-1
9026640	CAISSE EPARGNE		2012-07-05	05/10/2012	50 000,00	F		4,450	4,450		T	F	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									



**COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget principal - BP - 2018**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
166 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>175 000,00</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>116 805,72</b>				<b>11 739,72</b>	<b>4 975,28</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		116 805,72				11 739,72	4 975,28	0,00	0,00	0,00
70004601368	N	0,00	A-1	8 244,97	2,00	F	Sans	2,800	202,97	0,00	0,00	0,00
70005818964	N	0,00	A-1	72 440,23	9,00	F		4,580	3 215,03	0,00	0,00	0,00
9026640	N	0,00	A-1	36 120,52	9,00	F		4,450	1 557,28	0,00	0,00	0,00
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNE DE VILLAC BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE VILLAC Budget principal - BP - 2018

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNIE de l'exercice		
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (12)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00		0,00	0,00	
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>118 805,72</b>					<b>11 739,72</b>		<b>4 975,28</b>	<b>0,00</b>	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV  
A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F, selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 Juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre cas indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 666.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 769.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres Indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	116 805,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swap/for)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, turndel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>		<b>A2.5</b>

**A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668				
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
<b>Total</b>						<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>

**A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A3</b>

**A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 610.00 €	01/01/1995

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études non suivies de réalisations	5	01/01/1995
L	Frais de recherche et de développement (réussite)	5	01/01/1995
L	Frais de recherche et de développement (échec)	5	01/01/1995
L	Brevets	5	01/01/1995
L	Logiciels	2	01/01/1995
L	Voitures	5	01/01/1995
L	Camions et véhicules industriels	4	01/01/1995
L	Mobilier	10	01/01/1995
L	Matériel de bureau électrique ou électronique	5	01/01/1995
L	Matériel informatique	2	01/01/1995
L	Matériels classiques	6	01/01/1995
L	Coffre-fort	20	01/01/1995
L	Installations et appareils de chauffage	10	01/01/1995
L	Appareils de levage - ascenseurs	20	01/01/1995
L	Appareils de laboratoire	5	01/01/1995
L	Equipements de garages et ateliers	10	01/01/1995
L	Equipements des cuisines	10	01/01/1995
L	Equipements sportifs	10	01/01/1995
L	Installations de voirie	20	01/01/1995
L	Plantations	15	01/01/1995
L	Autres agencements et aménagements de terrains	15	01/01/1995
L	Terrains de gisement (mines et carrières)	5	01/01/1995
L	Construction sur sol d'autrui	5	01/01/1995
L	Bâtiments légers, abris	10	01/01/1995
L	Agencements et aménagements de bâtiment, installat° élec. et télépho.	15	01/01/1995

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>12 000,00</b>	<b>I 12 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	12 000,00	12 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>12 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>62 000,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>286 719,00</b>	<b>III</b> <b>286 719,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>4 221,00</b>	<b>4 221,00</b>
10222	FCTVA	4 221,00	4 221,00
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
139146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>282 498,00</b>	<b>282 498,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	188,00	188,00
28231	Bâtiments publics (affectation)	0,00	0,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations		
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	282 310,00	282 310,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>286 719,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 933,09</b>	<b>10 066,91</b>	<b>336 719,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>II</b>	<b>62 000,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	<b>IV</b>	<b>336 719,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (6)</b>	<b>274 719,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Amortissement garanti au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>										<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	16 715,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A+ B + C - D</b>	<b>16 715,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>486 975,03</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I / II</b>	<b>3,43</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	<b>B1.3</b>

**B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)
2017	Mobilier : location photocopieur	911,84	cm cic leasing solut	5	911,84	911,84	911,84	911,84	911,84	4 559,20

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>		<b>B1.4</b>

**B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
Maintenance informa	2017	Odyssée 19360 Malemort sur corré	Maintenance logiciels	1 794,52	1 794,52	1	31/12/2018	0,00	0,00
Maintenance photocop	2017	Copy fax 17182 Périgny	Maintenance photocopies	208,52	208,52	1	31/12/2017	0,00	0,00
Maintenance EP	2017	SD 24 Périgueux 24000	Maintenance lampadaires	1 775,20	1 775,20	1	31/12/2019	0,00	0,00
Maintenance extincte	2017	extindis 24210 la bachelerie	extincteurs	259,20	259,20	1	31/12/2019	0,00	0,00
Maintenance cloches	2017	Cessac	Contrôle cloche	176,02	176,02	1	31/12/2019	0,00	0,00
Maintenance ADIC	2017	Sedi 30 UZES	Maintenance delarchives	18,00	18,00	1	31/12/2019	0,00	0,00
Maintenance site web	2017	Villeneuve	Maintenance site web maire	420,00	420,00	1	31/12/2018	0,00	0,00
Maintenance copieur	2017	Siere	Maintenance copieur	54,17	54,17	1	31/12/2018	0,00	0,00

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>	<b>B1.7</b>

**B1.7 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET**

(Article L. 2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>INVESTISSEMENT</b>					
204182	Sub fonds concours	Restru caserne lardi	SDIS	Etablissement de droit public	300,00
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6553	Sdis	Incendie	Incendie	Département	8 257,00
6574	Association	Association	Association sportive villacois	Association	1 000,00
6574	Association	Association	Fnath le lardin	Association	100,00
6574	Association	Association	pompiers de terrasson	Association	50,00
6574	Association	Association	Fnaca section terrasson	Association	50,00
6574	Amis de villac 2009	Associatif	Les amis de villac	Association	450,00
6574	Association	Associatif	Fjep	Association	150,00
6574	RESTOS DU COEUR	Subvention	LES RESTOS DU COEUR	Association	150,00
6574	Association	Association	La croix rouge française	Association	50,00
6574	Association	Association	EWANEWS	Association	100,00
6574	MFR Riberac	Subvention	Association mfr ribérac	Association	200,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Secrétaire de mairie (rédacteur)	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		1,00	1,00	2,00	2,00	0,00	2,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

									IV
									C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	CONTRAT
			Indexe (8)	Euros		
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)	C	TECH		11 662,40	A CONTRAT UNIQUE INSERTION CUI	A contrat aidé CUI
Agent de voirie cantonnier				11 662,40		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>11 662,40</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.  
TECH : Technique  
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).  
S : Social  
MS : Médico-social  
MT : Médico-technique.  
SP : Sportif  
CUI.T : Culturel  
ANIM : Animation.  
PIM : Police.  
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.  
3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.  
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité,...).  
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.  
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.  
3-3-2° : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.  
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.  
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.  
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement, de périmètre ou de suppression d'un service public.  
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.  
3-5 : article 36 travailleurs handicapés catégorie C.  
3-6 : recrutements directs sur emplois fonctionnels  
110 : emplois 110 : collaborateurs de groupes de cabinets.  
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.  
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

**D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	423 000,00	0,00	18,68	0,00	79 016,00	0,00
TFPB	235 100,00	0,00	16,55	0,00	38 909,00	0,00
TFPNB	16 700,00	0,00	78,64	0,00	13 133,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>674 800,00</b>	<b>0,00</b>			<b>131 058,00</b>	<b>0,00</b>

VILLAC - MAIRIE DE VILLAC Budget Principal – BP 2018

IV -ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice	11	Vote pour	11
Nombre de membres présents	10	Vote contre	00
Nombre de suffrages exprimés	11	Vote abstention	00
Absent excusé	01	Procuration	01
Absent	00		

Procuration de Daniel LACOMBE à LEYMARIE Robert  
Secrétaire Cyril DELGOULET

Date de convocation : 29/03/2018

Présenté par le maire, Monsieur Laurent PELLERIN  
 Mairie de Villac le : 03/04/2018

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire  
 A la mairie de Villac le : 03/04/2018  
 Les membres de l'assemblée délibérante



BIGEAT Arnaud	
BOTERF Isabelle	
DELGOULET Cyril	
FLOIRAT Bernadette	
GARCIA Emmanuel	
GERAUD Sandrine	
LACOMBE Daniel	absent excusé
LEYMARIE Robert	
PELLERIN Laurent	
PICHON Yvon	
RAFFAILLAC Georgette	

Acte Rendu Exécutoire après dépôt  
 en Sous-préfecture  
 et publication ou notification

du 15 AVR. 2018



Mairie de Villac,  
 Le 03/04/2018

Le Maire,  
 Laurent PELLERIN



VILLAC - MAIRIE DE VILLAC Budget Principal - BP 2018

IV -ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	
Nombre de membres en exercice	11	Vote pour	11
Nombre de membres présents	10	Vote contre	00
Nombre de suffrages exprimés	11	Vote abstention	00
Absent excusé	01	Procurator	01
Absent	00		

Procurator de Daniel LACOMBE à LEYMARIE Robert  
 Secrétaire Cyril DELGOULET

Date de convocation : 29/03/2018

Présenté par le maire, Monsieur Laurent PELLERIN  
 Mairie de Villac le : 03/04/2018

Délibéré par l'assemblée, réunie en session ordinaire  
 A la mairie de Villac le : 03/04/2018  
 Les membres de l'assemblée délibérante



BIGEAT Arnaud	
BOTERF Isabelle	<i>Isabelle</i>
DELGOULET Cyril	<i>Cyril</i>
FLOIRAT Bernadette	<i>Bernadette</i>
GARCIA Emmanuel	<i>Emmanuel</i>
GERAUD Sandrine	<i>Sandrine</i>
LACOMBE Daniel	<i>et absent excusé</i>
LEYMARIE Robert	
PELLERIN Laurent	<i>Laurent</i>
PICHON Yvon	
RAFFAILLAC Georgette	

Mairie de Villac,  
 Le 03/04/2018

Le Maire,  
 Laurent PELLERIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405807-20180403-BPCNE2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018



GENERAL

Article	Operation	Désignation	Date d' Acquisition	Durée d' Amort°	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
202	0002	elaboration carte communale	31/08/2009	0	5 597,28	0,00	5 597,28
		Total pour l'article 202 (Frais liés à la réal. de doc. d'urb. et à la num. de cadastre)			5 597,28	0,00	5 597,28
2051	0002	DIVERS LOGICIELS+PROGICIELS	31/12/1996	0	3 089,68	0,00	3 089,68
2051	0002	LOGICIEL WINDOWS 95	06/05/1998	0	358,51	0,00	358,51
2051	0002	LOGICIEL INVENTAIRE	15/04/1998	0	441,25	0,00	441,25
2051	0002	LOGICIELS	01/06/1999	0	762,25	0,00	762,25
2051	0002	LOGICIELS INFORMATIQUES	05/02/2001	0	374,69	0,00	374,69
		Total pour l'article 2051 (Concessions et droits similaires)			5 026,38	0,00	5 026,38
		<b>Total pour le chapitre 20 (Immobilisations incorporelles)</b>			<b>10 623,66</b>	<b>0,00</b>	<b>10 623,66</b>
2111	0002	TERRAIN ANDOUYNE	12/10/2004	0	32 465,19	0,00	32 465,19
2111	0002	TERRAIN ASSAINISEMENT DUJUY	08/06/2007	0	1,00	0,00	1,00
2111	0002	TERRAIN ASSAINISEMENT SALVIT	10/07/2007	0	555,61	0,00	555,61
2111	0002	Achat terrain à rongere 1011978501	18/03/2015	0	10 000,00	0,00	10 000,00
2111	0002	Vente CNE BIRLEY 1020589 et frais du 23 09 2015	03/11/2015	0	10 006,56	0,00	10 006,56
2111	0002	chemin rural la ramisse	11/03/2009	0	150,00	0,00	150,00
		Total pour l'article 2111 (Terrains nus)			53 178,36	0,00	53 178,36
2112	0002	ACHAT CHEMIN RURAL LA RAMISSE	28/10/2003	0	100,00	0,00	100,00
2112	0002	TERRAIN DE VOIRIE	01/01/1996	0	30,49	0,00	30,49
		Total pour l'article 2112 (Terrains de voirie)			130,49	0,00	130,49
2115	0002	VOIRIE ANDOUYNE	12/10/2004	0	6 865,52	0,00	6 865,52
2115	0002	achat hangar hollan david	05/10/2009	0	8 620,48	0,00	8 620,48
		Total pour l'article 2115 (Terrains bâtis)			15 486,00	0,00	15 486,00
2116	0002	CIMETIERE	01/01/1996	0	1 668,92	0,00	1 668,92
		Total pour l'article 2116 (Cimetières)			1 668,92	0,00	1 668,92
2117	0002	TERRAIN VOIE FERREE-LANDES	01/01/1996	0	89,58	0,00	89,58
		Total pour l'article 2117 (Bois, forêts)			89,58	0,00	89,58

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Numéro de l'acte : 212405807-20180403-BPCNE2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 05/04/2018

Etablissement : COMMUNE DE VILLAC  
Budget : COMMUNE DE VILLAC

ETAT DE L'ACTIF  
au 15/03/2018  
Page n° 2

Code SIRET : 21240580700018  
Poste Comptable : TRESORERIE TERRASSON  
Date d'Édition : 15/03/2018

GENERAL

Article	Opération	N° d'inventaire	Désignation	Date d'Acquisition	Durée d'Amort°	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
2118	0002	6	DIVERS TERRAINS	01/01/1996	0	30 595,60	0,00	30 595,60
2121	0002	126	EMBELLISSEMENT BOURG	Total pour l'article 2118 (Autres terrains)		30 595,60	0,00	30 595,60
2128	0002	128	ECLAIRAGE TERRAIN FOOT	09/12/2004	0	3 613,37	0,00	3 613,37
21311	0002	10661	TRX NOUVELLE MAIRIE 2003	28/01/2005	0	2 177,92	0,00	2 177,92
21311	0002	1995/B/2121/8	BATIMENT MAIRIE	Total pour l'article 2121 (Plantations d'arbres et d'arbustes)		3 613,37	0,00	3 613,37
21312	0002	1995/B/21312/7	BATIMENT ECOLES	Total pour l'article 2128 (Autres agencements et aménagements de terrains)		2 177,92	0,00	2 177,92
21316	0002	colombarium 0162	ACHAT ET POSE COLUMBARIUM	31/12/2005	0	109 465,88	0,00	109 465,88
21318	0002	1017	LOGEMENT ANCIENNE BARRIERE	01/01/2000	0	3 537,40	0,00	3 537,40
21318	0002	1073	SANITAIRES LOCAL FOOT	Total pour l'article 21311 (Hôtel de ville)		113 003,28	0,00	113 003,28
21318	0002	1893/B/21318/3	BASCULE	01/01/2000	0	57 845,24	0,00	57 845,24
21318	0002	1956/B/21318/4	LAVOIR DU BOURG	Total pour l'article 21312 (Bâtiments scolaires)		57 845,24	0,00	57 845,24
21318	0002	1988/B/21318/5	MUR DU CIMETIERE	23/02/2010	0	4 507,72	0,00	4 507,72
21318	0002	1991/B/21318/1	EGLISE	Total pour l'article 21316 (Equipements de cimetière)		4 507,72	0,00	4 507,72
21318	0002	1991/B/21318/6	SALLE DES FETES	31/12/2000	0	16 703,09	0,00	16 703,09
21318	0002	1991/B/21318/9	LOGEMENT ANCIENNE BARRIERE	31/12/2005	0	5 677,06	0,00	5 677,06
21318	0002	2006213180001	embellissement bourg	01/01/2000	0	76,22	0,00	76,22
21318	0002	201121318001	restauration halle	01/01/2000	0	152,45	0,00	152,45
21318	0002	M90001743356511	Mise aux normes SDF	01/01/2000	0	18 314,22	0,00	18 314,22
21318	0075	2016 2313 81	Honoraires APS maison accueil F2	01/01/2000	0	251 521,21	0,00	251 521,21
21318	0084	2017 21318 86	Chauf sdf - Facture n° 2631 pose du chauffage	31/12/2006	0	13 243,67	0,00	13 243,67
Total pour l'article 21318 (Autres bâtiments publics)						396 136,06	0,00	396 136,06

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-21240580700018  
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 05/04/2018



Etablissement : COMMUNE DE VILLAC

Budget : COMMUNE DE VILLAC

ETAT DE L'ACTIF

au 15/03/2018

Page n° 3

Code SIRET : 21240580700018

Poste Comptable : TRESORERIE TERRASSON

Date d'Edition : 15/03/2018

## GENERAL

Article	Opération	N° d'inventaire	Désignation	Date d'Acquisition	Durée d'Amort°	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
2132	0002	2132logts	Logt social entrée actif one	23/04/2012	0	16 106,60	0,00	16 106,60
2132	0075	2016 2132 83	Achat maison bellair - Achat maison bellair 3000938	18/10/2016	0	120 000,00	0,00	120 000,00
2132	0075	2016 2132 84	Maison accueil frais notaires - Frais notaire achat maison a	28/11/2016	0	2 508,80	0,00	2 508,80
			Total pour l'article 2132 (immeubles de rapport)			138 615,40	0,00	138 615,40
2135	0002	1021	INTERRUPTEURS CHAUFFAGE	26/11/1998	0	926,62	0,00	926,62
2135	0002	paysager0154	ix paysager	25/11/2008	0	138 000,11	0,00	138 000,11
			Total pour l'article 2135 (Instal. générales, agencements, aménagements de construction)			138 926,73	0,00	138 926,73
2138	0002	122-2138	BACHE EAU ANDOUYNE	12/10/2004	0	269,31	0,00	269,31
2138	0002	1220	EDF ANDOUYNE	12/10/2004	0	47,41	0,00	47,41
2138	0002	90002065975111	TRAVAUX DE VOIRIE 2010	25/11/2010	0	31 337,59	0,00	31 337,59
2138	0002	PONT DU GALIBOU 0166	PONT DU GALIBOU	22/09/2010	0	20 121,48	0,00	20 121,48
2138	0002	local technique 0156	CONSTRUCTION LOCAL TECHNIQUE	26/11/2009	0	135 026,62	0,00	135 026,62
			Total pour l'article 2138 (Autres constructions)			186 802,41	0,00	186 802,41
2151	0002	0148	voirie 2007	21/09/2007	0	63 567,10	0,00	63 567,10
2151	0002	1055	RESEAUX VOIRIE 26	13/11/2001	0	10 662,14	0,00	10 662,14
2151	0002	1065	VOIRIE 2001	31/12/2002	0	36 747,91	0,00	36 747,91
2151	0002	1071	VOIRIE 2002	31/12/2005	0	14 585,17	0,00	14 585,17
2151	0002	1080	VOIRIE 2003	31/12/2005	0	17 993,83	0,00	17 993,83
2151	0002	1082	VOIRIE SIVOMAC AVT 89	31/12/1990	0	104 521,20	0,00	104 521,20
2151	0002	1083	VOIRIE SIVOMAC AVT 89	31/12/1990	0	172 019,30	0,00	172 019,30
2151	0002	11	VOIRIE	01/01/2000	0	231 755,40	0,00	231 755,40
2151	0002	12	VOIRIE	31/12/1996	0	156 004,29	0,00	156 004,29
2151	0002	120	VOIRIE 2004	31/12/2005	0	18 583,82	0,00	18 583,82
2151	0002	132	VOIRIE 2005	31/12/2005	0	9 835,57	0,00	9 835,57
2151	0002	2000N/2151/2	TRAVAUX SIVOMAC	01/01/2000	0	69 937,06	0,00	69 937,06
2151	0002	2000N/2151/3	TRAVAUX VOIRIE	01/01/2000	0	31 518,21	0,00	31 518,21

Réception par le préfet : 05/04/2018

Interieur

Etablissement : COMMUNE DE VILLAC  
Budget : COMMUNE DE VILLAC

ETAT DE L'ACTIF  
au 15/03/2018  
Page n° 4

Code SIRET : 21240580700018  
Poste Comptable : TRESORERIE TERRASSON  
Date d'Edition : 15/03/2018

GENERAL

Article	Opération	N° d'inventaire	Désignation	Date d'Acquisition	Durée d'Amort°	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
2151	0002	2011-0171	voirie 2011	16/11/2011	0	49 986,82	0,00	49 986,82
2151	0002	20112151054	amenagement bourg	16/09/2011	0	354 073,25	0,00	354 073,25
2151	0002	2011215154	AMENAGEMENT PLACE 2012	28/11/2012	0	1 279,72	0,00	1 279,72
2151	0002	20122151068	PUBLICITE TRAVAUX VOIRIE	25/05/2012	0	50 269,23	0,00	50 269,23
2151	0002	2013-2151-71	Travaux voirie 2013	11/07/2014	0	27 051,00	0,00	27 051,00
2151	0002	2013-2151-73	Tx LL 2013,85 voirie 2013 Inv	31/12/2013	0	33 036,51	0,00	33 036,51
2151	0002	2013215164	Tx OLS la gelade	31/12/2013	0	4 846,00	0,00	4 846,00
2151	0002	2013215171	voirie 2013	22/04/2013	0	420,99	0,00	420,99
2151	0002	2013215172	CREATION PLATE FORME	17/06/2013	0	18 747,30	0,00	18 747,30
2151	0002	2015-2151-77	Travaux de voirie 2015 facture 2015-19	29/06/2015	0	35 688,00	0,00	35 688,00
2151	0002	2151-2015-73	Travaux voirie 2014 2015 09	10/04/2015	0	59 997,60	0,00	59 997,60
2151	0002	2315-45	Travaux voirie 2008	07/08/2007	0	23 976,03	0,00	23 976,03
2151	0002	2315-48	Travaux voirie 2008	31/12/2008	0	64 533,16	0,00	64 533,16
2151	0002	9002652140	CREATION CHEMIN ACCES PYLONE	10/06/2011	0	11 277,98	0,00	11 277,98
2151	0002	voies2009	Travaux voirie 2009	26/06/2009	0	37 184,92	0,00	37 184,92
2151	0079	2016 2151 82	Travaux de voirie investissement	04/07/2016	0	25 729,44	0,00	25 729,44
2151	0083	2017 2151 87	Travaux voirie 2017 villac 2017	28/11/2017	0	24 314,40	0,00	24 314,40
2152	0002	13	Total pour l'article 2151 (Réseaux de voirie)			1 760 143,35	0,00	1 760 143,35
21534	0002	1028	Total pour l'article 2152 (Installations de voirie)			5 142,08	0,00	5 142,08
21534	0002	131	CLAIRAGE PUBL	14/11/1998	0	2 336,28	0,00	2 336,28
21534	0002	14	ELECTRIFICATION RURALE	10/08/2005	0	9 797,30	0,00	9 797,30
21534	0002	20122151068	PUBLICITE TRAVAUX VOIRIE	01/01/1998	0	21 372,54	0,00	21 372,54
21534	0002	201221534066	Travaux éclairage public	25/05/2012	0	10 377,62	0,00	10 377,62
21534	0002	2013-21534-69	TRAVAUX ENFOUISSEMENT LE MAS	25/05/2012	0	4 211,52	0,00	4 211,52
21534	0002	2013-21534-69	TRAVAUX ENFOUISSEMENT LE MAS	13/02/2013	0	9 720,77	0,00	9 720,77

024-212405807-20180403-BPCNE2018-BF  
Accusé certifié exécutoire  
Réception par le préfet : 05/04/2018

Etablissement : COMMUNE DE VILLAC

Budget : COMMUNE DE VILLAC

## ETAT DE L'ACTIF

au 15/03/2018

Page n° 5

Code SIRET : 21240580700018

Poste Comptable : TRESORERIE TERRASSON

Date d'Edition : 15/03/2018

## GENERAL

Article	Opération	Désignation	Date d' Acquisition	Durée d' Amort°	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
21534	0002	ILLUMINATION EGLISE	12/09/2013	0	18 436,16	0,00	18 436,16
21534	0074	Panneau photovoltaïque de la mothe - Photovoltaïque la m	24/05/2016	0	2 288,80	0,00	2 288,80
		Total pour l'article 21534 (Réseaux d'électrification)			78 540,99	0,00	78 540,99
21538	0002	TX EFFACEMENT RESEAU TELECOM	12/05/2011	0	9 124,63	0,00	9 124,63
		Total pour l'article 21538 (Autres réseaux divers)			9 124,63	0,00	9 124,63
21571	0002	LAMES NIVELEUSE 2.50M RABAUD	26/05/1997	0	2 286,74	0,00	2 286,74
21571	0002	ROTOBRANCHEUSE AGRAM D 2000	25/06/1998	0	3 811,22	0,00	3 811,22
21571	0002	TRACTEUR	31/10/2001	0	26 437,71	0,00	26 437,71
21571	0002	CAMION	09/04/2003	0	1 220,00	0,00	1 220,00
21571	0002	carte grise Isaki	05/09/2008	0	44,00	0,00	44,00
21571	0002	tracteur autoporte	03/11/2008	0	11 999,99	0,00	11 999,99
21571	0002	ACQUISITION BALAYEUSE	22/07/2010	0	1 693,54	0,00	1 693,54
		Total pour l'article 21571 (Matériel roulant)			47 493,20	0,00	47 493,20
21578	0002	OUTILLAGES	16/04/1999	0	1 204,24	0,00	1 204,24
21578	0002	OUTILLAGES	26/10/1999	0	671,07	0,00	671,07
21578	0002	OUTILLAGES	02/10/1999	0	578,54	0,00	578,54
21578	0002	OUTILLAGES	02/10/1999	0	808,96	0,00	808,96
21578	0002	SA PORCHER	15/06/2000	0	966,22	0,00	966,22
21578	0002	SA VALURIE CATENA	24/07/2000	0	362,83	0,00	362,83
21578	0002	voile	31/12/2005	0	32 579,00	0,00	32 579,00
21578	0002	panneaux de voile	31/12/2006	0	1 067,67	0,00	1 067,67
21578	0002	panneaux	31/12/2008	0	1 295,89	0,00	1 295,89
		Total pour l'article 21578 (Autre matériel et outillage de voirie)			39 534,42	0,00	39 534,42
2158	0002	MATERIEL	03/11/1999	0	799,76	0,00	799,76
2158	0002	TX BAT COMMX 05	31/12/2005	0	4 762,99	0,00	4 762,99
2158	0002	monuments aux morts	31/12/2007	0	2 463,76	0,00	2 463,76

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

N° de l'acte : 212405807-2018-0403-BPCNE2018

N° de l'acte : 201321504-72

Réception : 05/04/2018

GENERAL

Article	Operation	N° Inventaire	Désignation	Date d'Acquisition	Durée d'Amort°	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
2158	0002	16	GAZINIÈRE	01/01/1996	0	545,77	0,00	545,77
2158	0002	2000/M/2183/05	LOPEZ	07/02/2000	0	1 075,54	0,00	1 075,54
2158	0002	2006/M/1800/01	paire de buts	31/12/2006	0	1 758,12	0,00	1 758,12
2158	0002	9000/211802/08/01	PONT DU GALIBOU	13/12/2010	0	2 235,72	0,00	2 235,72
			Total pour l'article 2158 (Autres installat°, matériel & outillage techniques)			13 641,66	0,00	13 641,66
2161	0002	1058	VITRAUX EGLISE	05/03/2001	0	4 234,19	0,00	4 234,19
			Total pour l'article 2161 (Oeuvres et objets d'art)			4 234,19	0,00	4 234,19
21731	0002	2005217310/01	chauffe eau	31/12/2006	0	936,71	0,00	936,71
21731	0002	2006217310/01	wc handicapés	31/12/2006	0	29 575,57	0,00	29 575,57
			Total pour l'article 21731 (Bâtiments publics)			30 512,28	0,00	30 512,28
2182	0002	17	TRACTEUR TONDEUSE	01/01/1996	0	3 506,33	0,00	3 506,33
			Total pour l'article 2182 (Matériel de transport)			3 506,33	0,00	3 506,33
2183	0002	1032	ORDINATEUR PENTIUM	06/05/1998	0	2 325,75	0,00	2 325,75
2183	0002	1033	ORDINATEUR PENTIUM	15/12/1998	0	329,10	0,00	329,10
2183	0002	1050	LECTEUR REPRODUCTEUR CANON MP	31/03/1999	0	2 428,70	0,00	2 428,70
2183	0002	1051	PHOTOCOPIEUR LANIER 5020	31/03/1999	0	6 067,17	0,00	6 067,17
2183	0002	1059	IMPRIMANTE	13/02/2001	0	373,77	0,00	373,77
2183	0002	1074	MATERIEL BUREAU	10/09/2003	0	266,71	0,00	266,71
2183	0002	1075	MATERIEL BUREAU	10/09/2003	0	2 687,41	0,00	2 687,41
2183	0002	1076	MATERIEL INFORMATIQUE	10/09/2003	0	2 475,72	0,00	2 475,72
2183	0002	1077	MATERIEL BUREAU	10/10/2003	0	1 536,86	0,00	1 536,86
2183	0002	1079	MATERIEL BUREAU	17/11/2003	0	226,04	0,00	226,04
2183	0002	19	MICRO GIDEC 488DX2	01/01/1996	0	1 562,75	0,00	1 562,75
2183	0002	20	IMPRIMANTE HL 660	01/01/1996	0	1 011,19	0,00	1 011,19
2183	0002	2000/M/2183/05	ARCOM	15/06/2000	0	904,35	0,00	904,35
2183	0002	2000/M/2183/06	ARCOM	24/07/2000	0	178,68	0,00	178,68

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

N° Inventaire : 4-212405807-200504-2018-BF

Accusé certifié

Réception par : [Signature] le 05/04/2018

GENERAL

Article	Opération	Désignation	Date d' Acquisition	Durée d' Amort'	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
2183	0002	ODYSSEE INFORMATIQUE	24/07/2000	0	756,67	0,00	756,67
2183	0002	ODYSSEE INFORMATIQUE	24/07/2000	0	304,90	0,00	304,90
2183	0002	ordinateur	22/07/2008	0	1 259,90	0,00	1 259,90
2183	0002	KIT LOGICIEL	01/01/1996	0	1 985,62	0,00	1 985,62
2183	0002	MACHINE A ECRIRE	01/01/1996	0	99,85	0,00	99,85
2183	0002	CONTENEURS A ORDURES MENAGERES	01/01/1996	0	7 096,58	0,00	7 096,58
2183	0002	CONTENEURS A ORDURES MENAGERES	01/01/1996	0	934,04	0,00	934,04
2183	0002	CHAUFFE-EAU	29/04/1986	0	213,35	0,00	213,35
2183	0002	MATERIEL DE VOIRIE	31/12/1986	0	538,15	0,00	538,15
2183	0002	RANGE CADASTRE	01/01/1987	0	328,56	0,00	328,56
2183	0002	DEBROUSSAILLEUSE	06/07/1987	0	416,03	0,00	416,03
2183	0002	CHAISES	18/12/1987	0	694,29	0,00	694,29
2183	0002	MATERIEL BUREAU	31/12/1988	0	304,90	0,00	304,90
2183	0002	OUTILLAGE DIVERS	31/12/1988	0	702,43	0,00	702,43
2183	0002	GUIRLANDES	24/07/1989	0	231,79	0,00	231,79
2183	0002	CONTENEURS	24/07/1989	0	452,01	0,00	452,01
2183	0002	CHAISES	03/06/1989	0	607,50	0,00	607,50
2183	0002	DIVERS MATERIELS BUREAU	09/01/1989	0	288,35	0,00	288,35
2183	0002	EXTINCTEURS	02/10/1989	0	220,04	0,00	220,04
2183	0002	DEBROUSSAILLEUSE	29/06/1990	0	425,21	0,00	425,21
2183	0002	POELE MAZOUT	16/04/1984	0	441,89	0,00	441,89
2183	0002	MOBILIER BUREAU	31/12/1984	0	590,30	0,00	590,30
2183	0002	PHOTOCOPIEUR	31/12/1993	0	304,90	0,00	304,90
Total pour l'article 2183 (Matériel de bureau et matériel informatique)							41 571,46
2184	0002	MOBILIER	20/08/1998	0	304,75	0,00	304,75
2184	0002	MOBILIER	27/07/1998	0	990,92	0,00	990,92

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

4-2183-0002-20180403-BPCNE2018-BF

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

4-2183-0002-20180403-BPCNE2018-BF

Reception par le 05/04/2018

Etablissement : COMMUNE DE VILLAC  
 Budget : COMMUNE DE VILLAC

ETAT DE L'ACTIF  
 au 15/03/2018  
 Page n° 8

Code SIRET : 21240560700018  
 Poste Comptable : TRESORERIE TERRASSON  
 Date d'Edition : 15/03/2018

GENERAL

Article	Opération	Designation	Date d'Acquisition	Durée d'Amort°	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
2184	0002	MOBILIER SALLE DES FTES	06/07/2005	0	1 561,98	0,00	1 561,98
2184	0002	rayonnage archivage	31/12/2006	0	1 267,76	0,00	1 267,76
2184	0002	matériel	20/08/2008	0	1 229,19	0,00	1 229,19
2184	0002	FAX REPONDEUR MATRA	01/01/1996	0	831,70	0,00	831,70
2184	0002	CUISINIERE+TUYAU	01/01/1996	0	543,63	0,00	543,63
2184	0002	MOBILIER SCOLAIRE+CALCULATRICE	01/01/1996	0	2 150,20	0,00	2 150,20
2184	0002	MATERIEL SCOLAIRE DIVERS	01/01/1996	0	1 088,56	0,00	1 088,56
2184	0002	MATERIEL WORKS	02/02/1991	0	632,82	0,00	632,82
		Total pour l'article 2184 (Mobilier)			10 601,51	0,00	10 601,51
2188	0002	EXTINCTEURS	31/12/1998	0	49,09	0,00	49,09
2188	0002	HORLOGERIE ELECTRIQUE EGLISE	31/05/1999	0	2 812,96	0,00	2 812,96
2188	0002	MATERIEL DE VOIRIE	31/12/2002	0	238,30	0,00	238,30
2188	0002	DRAPEAUX	13/09/2001	0	1 026,81	0,00	1 026,81
2188	0002	MATERIEL VOIRIE	11/10/2001	0	1 104,55	0,00	1 104,55
2188	0002	MATERIEL VOIRIE	11/10/2001	0	348,25	0,00	348,25
2188	0002	CONTENEURS	07/06/2001	0	5 196,38	0,00	5 196,38
2188	0002	PANNEAUX	16/01/2002	0	2 065,50	0,00	2 065,50
2188	0002	NETTOYEUR-VOIRIE	29/05/2002	0	419,00	0,00	419,00
2188	0002	CABINE TRACTEUR	29/05/2002	0	1 016,58	0,00	1 016,58
2188	0002	GODET-VOIRIE	10/07/2002	0	1 225,90	0,00	1 225,90
2188	0002	EXTINCTEURS	17/11/2003	0	303,55	0,00	303,55
2188	0002	EXTINCTEURS	31/12/2000	0	117,37	0,00	117,37
2188	0002	CNNE ESCOIRE	15/06/2000	0	2 134,29	0,00	2 134,29
		Total pour l'article 2188 (Autres immobilisations corporelles)			18 058,53	0,00	18 058,53
		<b>Total pour le chapitre 21 (Immobilisations corporelles)</b>			<b>3 204 881,71</b>	<b>0,00</b>	<b>3 204 881,71</b>
272	0002	PARTS SOCIALES CRCA	01/01/1996	0	38,11	0,00	38,11
		Total pour l'article 272 (Titres immobilisés (droits de créance))			38,11	0,00	38,11
		<b>Total pour le chapitre 27 (Autres immobilisations financières)</b>			<b>38,11</b>	<b>0,00</b>	<b>38,11</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

N° d'instruction : 24-212405607-20180403-BPCNE2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

TOTAL GENERAL 3 215 543,48 0,00 3 215 543,48

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405807-20180403-BPCNE2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018

RECAPITULATIF

Désignation	Cumul Acquisitions €	Cumul Amortissements € en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
20 - Immobilisations incorporelles	10 623,66	0,00	10 623,66
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>10 623,66</b>	<b>0,00</b>	<b>10 623,66</b>
21 - Immobilisations corporelles	3 023 997,07	0,00	3 023 997,07
22 - Immobilisations recues en affectation	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
24 - Immo. affectées, concédées, affermées, mises à dispo. (géré par le trésorier depuis 2006)	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 023 997,07</b>	<b>0,00</b>	<b>3 023 997,07</b>
0074 - RESEAUX EP panneaux photovoltaïques	0,00	0,00	0,00
0075 - Maison d'accueil	6 108,80	0,00	6 108,80
0079 - Voirie 2016	0,00	0,00	0,00
0083 - Voirie 2017	0,00	0,00	0,00
0084 - Chauffage SDF	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405807-20180403-BPCNE18-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par préfecture 05/04/2018



Etablissement : COMMUNE DE VILLAC  
 Budget : COMMUNE DE VILLAC

ETAT DE L'ACTIF  
 au 15/03/2018  
 Page n° 10

Code SIRET : 21240580700018  
 Poste Comptable : TRESORERIE TERRASSON  
 Date d'Edition : 15/03/2018

**RECAPITULATIF**

Désignation	Cumul Acquisitions €	Cumul Amortissements € en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
<b>TOTAL EQUIPEMENT EN DUPLICATE</b>	<b>180 884,64</b>	<b>0,00</b>	<b>180 884,64</b>
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	38,11	0,00	38,11
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>38,11</b>	<b>0,00</b>	<b>38,11</b>
<b>AUTRES</b>	<b>174 775,84</b>	<b>0,00</b>	<b>174 775,84</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405807-2018040300PCN0018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 05/04/2018

## Récapitulatif de l'état de l'actif par article

15/03/2018

Article	Valeur d'acquisition	Cumul amortissement en	Valeur Nette Comptable
202	5 597,28	0,00	5 597,28
2051	5 026,38	0,00	5 026,38
2111	53 178,36	0,00	53 178,36
2112	130,49	0,00	130,49
2115	15 486,00	0,00	15 486,00
2116	1 668,92	0,00	1 668,92
2117	89,58	0,00	89,58
2118	30 595,60	0,00	30 595,60
2121	3 613,37	0,00	3 613,37
2128	2 177,92	0,00	2 177,92
21311	113 003,28	0,00	113 003,28
21312	57 845,24	0,00	57 845,24
21316	4 507,72	0,00	4 507,72
21318	396 136,06	0,00	396 136,06
2132	138 615,40	0,00	138 615,40
2135	138 926,73	0,00	138 926,73
2138	186 802,41	0,00	186 802,41
2151	1 760 143,35	0,00	1 760 143,35
2152	5 142,08	0,00	5 142,08
21534	78 540,99	0,00	78 540,99
21538	9 124,63	0,00	9 124,63
21571	47 493,20	0,00	47 493,20
21578	39 534,42	0,00	39 534,42
2158	13 641,66	0,00	13 641,66
2161	4 234,19	0,00	4 234,19
21731	30 512,28	0,00	30 512,28
2182	3 506,33	0,00	3 506,33
2183	41 571,46	0,00	41 571,46
2184	10 601,51	0,00	10 601,51
2188	18 058,53	0,00	18 058,53
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur			
272	38,11	0,00	38,11
024-212405807-20180403-BPCNE2018-BF		3 215 543,48	3 215 543,48

Accusé certifié exécutoire  
 Nombre de lignes : 31

Réception par le préfet : 05/04/2018

Etablissement : COMMUNE DE VILLAC  
 Budget : COMMUNE DE VILLAC  
**ETAT DE L'ACTIF DES SUBVENTIONS au 15/03/2018**  
 Page n° 1  
 Code SIRET : 21240580700018  
 Poste Comptable : TRESORERIE TERRASSON  
 Date d'Edition : 15/03/2018

**GENERAL**

Article	N° d'imputation	Désignation	Date d'Acquisition	Durée d'Amort°	Valeur d'Acquisition €	Cumul Amortissements en début d'exercice	Valeur Comptable € au 15/03/2018
204182	2016 204182 85	Fonds de concours sdfs restructuration caserne lar - Fonds	28/12/2016	1	188,00	188,00	0,00
204182	2016 204182 85	Fonds de concours sdfs restructuration caserne lar - 83 723	21/11/2017	1	188,00	0,00	188,00
		Total pour l'article 204182 (Bâtiments et installations)			376,00	188,00	188,00
		<b>Total pour le chapitre 20 (immobilisations incorporelles)</b>			<b>376,00</b>	<b>188,00</b>	<b>188,00</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>376,00</b>	<b>188,00</b>	<b>188,00</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212405807-20180403-BPCNE2018-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2018





# Contrôle de Légalité

## Compte-rendu d'horodatage de l'acte n° : BPCNE2018

**Résumé de l'acte** : Budget Primitif de la commune de villac exercice 2018

**Date de décision** : 03/04/2018

**Nature de l'acte** : Documents budgétaires et financiers

**Classification** : 7.1.3. document budgétaire

**Rédacteur** : Administration Villac24

**AR reçu le** : 05/04/2018 00:00:00

**N° AR** : 024-212405807-20180403-BPCNE2018-BF

### Pièces jointes :

BPCNE2018.xml

Etat de l'actif villac au 15 03 2018.pdf

page signature BP cne 2018.pdf

### Historique :

05/04/2018 14:54:36	Reçu	Administration Villac24
05/04/2018 14:55:15	En cours de transmission	
05/04/2018 14:56:14	Transmis en Préfecture	
05/04/2018 15:07:00	Accusé de réception reçu	

